



Edito

Dans les **années 60-70** est apparue l'**agriculture conventionnelle** « **moderne** » ou agriculture intensive qui a fait reculer la pénibilité du travail des agriculteurs, souvent en augmentant leurs revenus, mais au prix d'une très forte perte d'emplois agricoles, d'autonomie et d'un endettement excessif créant un déséquilibre financier parfois insurmontable suite à la fluctuation des cours des produits achetés et vendus. Les moyens humains sont en grande partie remplacés par des machines, l'intensification requiert également une utilisation accrue d'intrants chimiques (engrais, pesticides, herbicides, fongicides, ...). Les impacts environnementaux et sanitaires y sont importants.

• **En 2002**, suite aux conséquences de ces pratiques de production et de la demande sociétale, les principaux responsables de cette agriculture "conventionnelle" lance le "nouveau" concept de **l'agriculture raisonnée**, dont le but est de verdir le message, en préconisant la réduction de l'utilisation de ces intrants ... tout en conservant l'usage des OGM et en n'imposant aucune norme maximale nationale dans l'usage de ces produits phytosanitaires.

• **En 2008**, en réponse à la demande croissante des consommateurs d'accéder à des produits sains et respectueux de l'environnement, un "nouveau" concept est lancé : **l'AEI (Agriculture Ecologiquement Intensive)** devant révolutionner la méthode « raisonnée » en préconisant l'utilisation modérée des pesticides, herbicides et autres produits phytosanitaires, sans imposer de cahier des charges considéré trop contraignant pour les agriculteurs et autorisant toujours les OGM dans l'alimentation des animaux.

• **En 2017**, suite à la montée en puissance de

l'agriculture biologique, voici venue la **Nouvelle Agriculture**, toujours soutenue par les coopératives Terrena, Triskalia, D'Aucy, ... et le syndicat FNSEA, bien connus pour *leur sens inné de la protection environnementale et de la transparence*. Ce "nouveau" concept, histoire de semer le doute chez le consommateur, a introduit dans ses pratiques de

culture et d'élevage intensifs quelques modestes changements, tels ceux définis pour la filière avicole : « *Nous nous engageons à offrir plus d'espace à toutes nos volailles, en améliorant aussi leur confort au sein des bâtiments d'élevage. A l'horizon 2023, l'objectif est que nos poulets bénéficient de 10 % d'espace supplémentaire, de la lumière naturelle, de la présence d'objets de perchage et de picorage encourageant l'expression de comportements naturels* ». Sachant que la norme est de 17 à 22 poulets au m² (80% des élevages intensifs sont > 20), l'évolution paraît bien marginale. A titre de comparaison *l'élevage de David, producteur de volailles BIO de l'AMAP, se limite à 10 poulets au m² dans des poulaillers mobiles, ouverts sur des parcs herbeux et dont la nourriture est majoritairement produite sur sa ferme, ...*

• AMAPiens, prenons conscience du travail de nos paysans, qui, en choisissant le chemin ardu de la qualité, nous permettent, entre autres :
 - D'accéder à des aliments sains, goûteux et locaux.
 - De vivre dans un environnement protégé.
 - De profiter de la beauté du bocage qu'ils façonnent (prairies, haies, talus, chemins et fossés),
 ... *Et cela dans la totale et véritable transparence.*

• *A nous de les soutenir. Nous le leur devons bien !
 Bonne fête de fin d'année à tous ! Alain*

La patate nouvelle symbolise à elle seule la nouveauté sans changement.

Et s'il en était de même de la Nouvelle Agriculture Vs Agriculture Intensive ?



Siège social : Maison des associations
 56200 La Gacilly
 Contact : amapmonde@laposte.net

Sommaire :

- Edito : Page 1
- En Bref / Pêle-Mêle : Page 2 - 3
- Une saison dans les champs : Page 4 - 5
- Calendrier de distribution : Page 6
- A la loupe : Page 7

EN BREF

Distribution :

• Calendrier de Distributions :

- La dernière distribution pour l'année 2020 aura lieu le mardi 22 décembre. Cette distribution sera, comme chaque année, conviviale et festive. Nous nous retrouverons donc autour d'un verre de vin chaud en prenant toutes les précautions nécessaires pour nous protéger du Covid : Chacun son verre et pas d'amuse-bouches. Raisonnable donc !

- La reprise des distributions est prévue le mardi 05/01/2021.

Renouvellement des contrats :

• Rappel des contrats débutant en janvier :

- Légumes : Hebdo de 01 à 06
- Pdts laitiers : Hebdo de 01 à 06
- Volailles : Mensuel de 01 à 06
- Oeufs : Bimensuel de 01 à 06
- Miel : Semestriel en 01

- N'oubliez pas le renouvellement de ces contrats (disponibles sur le site de l'AMAP'Monde ou lors de la distribution sous les halles). Pour toutes questions contactez les référents concernés : Gaëlle et Solenn (productrices) pour les produits laitiers, Monique pour les volailles, Josiane pour les oeufs et pour le miel, Alain pour les légumes.

• Livraison des kiwis :

- Comme chaque année des kiwis BIO du verger de Kergohal (Caudan) nous ont été proposés. Cette année c'est Frédérique Le Guy qui les a récupérés à Caudan. **Merci à elle.**

- La distribution des 285 Kg commandés a été effectuée le mardi 10/11.

- Petit rappel : Les kiwis sont ramassés dans l'arbre et ne sont donc pas mûrs. De ce fait, ils peuvent se conserver plusieurs mois en respectant des règles de stockage adaptées (dans un local sec sans lumière et éloignés des pommes qui accélèrent leur maturation). Avant de les consommer il suffit d'en extraire la quantité voulue qu'il faut mettre dans un sac en papier avec les pommes pour les faire murir rapidement.

PÊLE-MÊLE

► En savoir + : sur le site de l'AMAP :

- rubrique "Producteurs - Marie-Line Brient"
- rubrique "Infothèque - FdC n° 41".

• Livraison du miel :

- La fin de l'année arrive bientôt. Josiane (référente miel) nous a envoyé le nouveau contrat du 1^{er} Semestre 2021.

- La livraison pour ce contrat est prévue le Mardi 12 Janvier 2021. C'est la seule livraison du contrat, la suivante étant prévue lors d'une livraison en début du second semestre.

- Toutes les commandes sont à transmettre à Josiane jusqu'au Mardi 15 Décembre 2020, dernier délai. Le récapitulatif étant envoyé à l'Apiculteur le Mercredi 16 Décembre 2020.

• Contrat légumes "1^{er} semestre 2021" :

- Comme chaque année maintenant (depuis 2018), c'est Fred et Rosa Ibarra, maraîchers à Quelneuc qui nous livreront les légumes en mars et avril, permettant à Aude et Yannick de faire la transition entre les légumes d'hiver et ceux de printemps. La reprise pour eux aura lieu début mai (en fonction des conditions météorologiques).

- Le contrat légumes sera fait au nom d'Aude Bérardo. **Attention !** Les chèques de mars/avril doivent être libellés au nom de M. Frédérick Ibarra et les autres au nom d'Aude.

• Proposition de David pour les fêtes :

▫ Pour les fêtes de fin d'année, David nous propose une offre spéciale de ses volailles :

- Pintades de 1.5 à 1.8 kg au prix de 10.95 € / kg.

- Poulets finis au lait (très gouteux et moins cher qu'un chapon) de 2.8 à 3.5 kg au prix de 12.95 € / kg.

- Poulardes de 2.5 à 3 kg au prix de 12.95 € / kg

▫ Les commandes sont à passer auprès de Monique Rollo (référente volailles) soit par mail : monique.rollo@orange.fr, soit lors des distributions des mardi 8 et 15 décembre. Livraison prévue le 22/12 (dernière distribution de l'Amap).

• Merci à nos producteurs pour la qualité de leurs produits (diversité, qualité, ...).

Brèves paysannes :

• **David Etrillard** : Aviculteur (poulets et pintades)

▫ *Alerte aux prédateurs :*

- Des chiens (dont un Huski) sont venus attaquer les poulaillers de David en pleine journée et ont tué environ 300 volailles (200 poulets, 105 pintades) en liberté dans un des parcs. Son chien de garde, généralement efficace contre les prédateurs sauvages (renard, rapaces) n'a pas réagi devant ses compères, logiquement domestiqués. Heureusement que le père de David, passant occasionnellement par là a pu arrêter le carnage. Les chiens ayant été identifiés, David devrait être dédommagé par les assurances.



▫ *La grippe aviaire : La Bretagne placée en "Risque élevé".*

- 46 départements français ont été placés, le 05 novembre, en "risque élevé" d'introduction de la grippe aviaire par les oiseaux migrateurs. La Bretagne en fait partie.

- David a donc été dans l'obligation de confiner ses volailles ou de mettre sur les parcs herbeux des filets de protection évitant tout contact avec ces oiseaux migrateurs. Cette seconde solution (voile d'hivernage tendu sur les parcs les transformant en "Jardin d'hiver") a été privilégiée car les volailles habituées à être en liberté deviennent rapidement agressives lorsqu'elles sont confinées en se piquant et se griffant. Il faut toutefois préciser que les plus agressifs sont les coqs. Heureusement, la saison peu ensoleillée les calme par manque de lumière.

• **Gwénaëlle Etrillard** : Avicultrice, éleveuse de poules pondeuses.

▫ *La grippe aviaire :*

- Mêmes contraintes pour Gwénaëlle dont les poules pondeuses restent enfermées dans leurs poulaillers, évitant ainsi tout contact avec les oiseaux migrateurs. Gwénaëlle ayant anticipé ces phénomènes de grippe aviaire en augmentant la surface de son bâtiment, dès sa conception, afin que les poules aient plus de place en cas de claustration. De ce fait, les poules ne s'agressent pas. Bien joué !



• **Aude Bérardo et Yannick Ogor** : Maraîchers

▫ *La ferme de Trélo se diversifie :*

- Aude et Yannick viennent de labourer une parcelle d'environ mille m² afin d'y planter de l'osier.

- Cette activité qui consiste à produire de l'osier se nomme osiericulture. Une plantation d'osiers s'appelle « Oseraie ».



- Et si on profitait de cette opportunité pour revenir à la fabrication de contenants écologiques, utiles pour de nombreuses activités : Ramassage des fruits, pommes de terre, châtaignes, champignons, ... Sans oublier le panier de l'AMAP.

Appel à cotisation :

• L'AMAP'Monde étant une association loi 1901, chaque adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle. Celle de 2021 est inchangée par rapport aux années précédentes : 10 €.

- Cette cotisations permet aux personnes prenant des produits sans contrat (absences fréquentes, ...) d'accéder aux produits de l'Amap.

- Sa période de validation est :

◦ Pour les renouvellements de 01 à 12/2020.

◦ Pour les nx adhérents de 09/2020 à 12/2021.

- N'oubliez pas de remplir le bulletin d'adhésion et d'y inscrire vos coordonnées (adresse postale, @-mail et tél.) afin de permettre à l'AMAP de vous adresser les infos amapiennes et de vous contacter si besoin.

Communication :

• **Les Ami.e.s de la Conf du Morbihan** se sont donné comme objectif de communiquer de manière positive sur l'intérêt de travailler dans l'agriculture. Un support vidéo qui permettrait de montrer par l'image la réalité de ce métier à travers des témoignages est rapidement apparu :

► Vidéos à consulter et partager sans modération :

<https://vimeo.com/showcase/7318221>

Egalement disponible sur le site de l'AMAP (rubrique Actualités / Flash Infos) :

<http://amapmondégacilienne.free.fr/>

• **La BIO progresse en Bretagne** : 13,4 % des fermes bretonnes sont bio. 206 nouvelles fermes bio ont vu le jour au 1er semestre 2020.

► Pour en savoir + :

<https://www.agrobio-bretagne.org/>

UNE SAISON **D**ANS LES CHAMPS

L' HIVER e nos producteurs



• Autrefois, à l'époque où l'agriculture dominait, l'hiver était une période de repos, par contraste avec l'été où le travail était harassant. C'était le temps de réparer les outils, d'améliorer l'habitat, de profiter de la vie en famille. L'attrait de cette saison était pour tous le plaisir de la veillée au coin du feu, où l'on recevait voisins et amis, ou l'on traissait l'osier.

Et aujourd'hui, pour beaucoup d'entre nous c'est devenu une période d'intense effervescence commerciale ou le plaisir n'est autre que de satisfaire son besoin de consommer encore et encore !!!

... Et pour nos producteurs ???

• Impact de la tempête ALEX sur nos producteurs :

- Le 30 septembre 2020, Météo-France attribue le nom d'Alex à la dépression atlantique qui se dirige alors vers la Bretagne sud. Il s'agit d'une tempête à caractère explosif (bombe météorologique ⁽¹⁾). Le 1er octobre 2020, le département du Morbihan est placé en vigilance rouge pour des vents violents. Les rafales maximales observées affectent en particulier le Morbihan avec 186 km/h à Belle-Île-en-Mer et 157 km/h à Groix, alors que dans les terres les vents varient de 100 à 130 km/h.

(1) Il est question de « bombe météorologique » quand la pression diminue d'au moins 24 hectopascals en 24 heures. Avec Alex, le changement va être plus important et beaucoup plus rapide, rendant cette bombe météo d'autant plus dangereuse. *Source : Internet wikipedia.org*



Ferme de Ker-Oga



▫ Gaëlle Sonney et Solenn Coueffard : éleveuses et productrices de produits laitiers à la ferme de Ker-Oga à Saint Martin sur Oust.

• La tempête Alex a marqué son chemin à la ferme de Ker-Oga. Quelques têtes d'arbres (principalement des chênes qui avaient encore leurs feuilles que la prise au vent a fragilisé), n'ont pas résisté à cette force du vent exceptionnelle, provoquant des dégâts sur les clôtures et interdisant l'accès à quelques chemins sur la ferme.

Ses conséquences principales pour Gaëlle et Solenn ont été :

▫ **une charge de travail supplémentaire** liée aux arbres étêtés :

- Tronçonnage, tri du bois en fonction de son diamètre, rangement du bois au diamètre ex-

ploitable et broyage des branches.

- Déblayage des branches sur les quelques chemins obstrués.

- Réparation des clôtures abimées.

▫ **une réorganisation des tâches planifiées**

suite à la coupure d'électricité engendrée :

- Exécution d'une seule traite au retour du courant vers 13h00 le vendredi.

- Fabrication du fromage l'après-midi de ce vendredi.

En synthèse il n'y a pas eu de gros dégâts sur la ferme, les bâtiments ayant très bien résisté.



Ferme de Trélo

▫ Aude Bérardo et Yannick Ogor : Maraîchers à la ferme de Trélo à Carentoir.

• La ferme de Trélo était également dans le passage de la dépression météorologique Alex qui n'a pas hésité à signer son passage en y provoquant des dégâts importants :

- En premier lieu, la serre, dont la bâche qui a

déjà été endommagée lors d'une tempête en été 2019 (suite à une malfaçon lors de la pose), s'est de nouveau retrouvée inutilisable



(3ème bache pour cette serre). Cette serre hébergeait les rangs d'aubergines, céleris branches et autre cresson qui se sont vus dépouillés des bâches noires de paillage, laissant aux adventices l'opportunité de donner libre cours à leur croissance et à nos maraîchers la nécessité de désherber régulièrement les rangs.



Les bâches de paillage se sont envolées

- Ensuite, les chênes qui bordaient une prairie dédiée aux animaux ont été déracinés. Au pieds de ces arbres passe une source qui a probablement favorisé ce phénomène en rendant le sol meuble. Ces chênes n'ont plus qu'à patienter en attendant qu'Aude et Yannick trouvent de la disponibilité pour les tronçonner, les fendre et les stocker ... afin d'alimenter leur futur poêle à bois.



• Impact de la pandémie sur nos producteurs :

- Le 28 octobre, un nouveau confinement national est annoncé. Il débutera le 30 octobre et durera au moins jusqu'au 15 décembre. La fermeture des cafés et restaurants, quant à elle, se prolongeant jusqu'à mi-janvier, ce qui un impact direct sur les producteurs.



Ferme du Rahun

• *Débouchés perdus et incertitude pour l'avenir.*

- Des restaurateurs, particulièrement La Grée des Landes à La Gacilly et le Domaine de La Rochevilaine à Billiers, clients de David depuis son installation, se retrouvent fermés depuis le 1^{er} confinement jusqu'à mi-janvier au mieux. Cette fermeture, en intégrant les fêtes de fin d'année, est non seulement source de pertes de Chiffre d'affaires pour David, mais aussi source de difficultés pour écouler ce stock de volailles préparées spécialement en fonction de ces besoins prévisionnels annulés. Et que prévoir à partir de cette date du 20/01, date à laquelle les restaurants devaient réouvrir ... en fonction de l'évolution de la pandémie. Pour la visibilité, il y a mieux !



Ferme de Trélo

• Contrairement au 1^{er} confinement (17/03 - 11/05), ce nouveau confinement allégé (pas pour tout le monde) depuis le 30/10 n'a pas vu d'augmentation significative de la vente à la ferme. La majorité des nouveaux clients du 1^{er} confinement n'ayant pas confirmé leurs commandes à la ferme, mais retrouvé rapidement leurs habitudes d'achats. Il est vrai que certains de ces nouveaux clients s'étonnaient de ne pas voir les étals de la ferme aussi fournis que ceux de la GMS.

- La perte la plus significative pour nos maraîchers est liée à la fermeture des restaurants, particulièrement La Grée des Landes de La Gacilly qui a signé un partenariat avec plusieurs maraîchers locaux en répartissant sur ceux-ci leur besoin important de légumes par types et quantité. Aude et Yannick ayant cultivé panais, choux-fleurs et autres topinambours en fonction de ces pré-commandes se retrouvent avec un stock de ces légumes qu'ils auront bien du mal à écouler.



Ferme de Ker-Oga

• *Réactivité des paysans et paysannes de la vallée de l'Arz et de l'Oust :*

- Regroupés afin de proposer une large gamme de produits fermiers et biologiques qu'ils livraient au café Le Relais à Peillac chaque vendredi soir, les paysans Bio de la vallée de l'Arz et de l'Oust ont dû se réorganiser depuis sa fermeture. Leur lieu de livraison est désormais à la ferme de l'un d'entre eux : la meunerie de La Croix de la Route à Peillac. Parmi eux, Gaëlle et Solenn de la ferme de KerOga y proposent leurs produits laitiers. (*Ouest-France 09/11*)



► Pour en savoir + : lerelaispaysan.fr



DISTRIBUTION

HIVER 2020

Date distribution	Pain	Fraises	Oeufs	Volailles	Légumes	Miel	Kiwis	Pommes	Produits laitiers	Fromage de chèvre	Farine	Jus de pommes	Huile de colza
08/12/2020	X		X		X			(2)	X	(2)		(3)	(3)
15/12/2020	X				X				X				
22/12/2020 (1)	X		X	X	X				X				
05/01/2021	X		X	X	X				X		X		
12/01/2021	X				X	X			X				
19/01/2021	X		X		X				X				
26/01/2021	X				X				X				
02/02/2021	X		X	X	X				X		X		
09/02/2021	X				X				X				
16/02/2021	X		X		X				X				
23/02/2021	X				X				X				
02/03/2021	X		X	X	X				X		X		
09/03/2021	X				X				X				
16/03/2021	X		X		X				X				
23/03/2021	X				X				X				
30/03/2021	X		X		X				X				
06/04/2021	X			X	X				X		X		
13/04/2021	X		X		X				X				
20/04/2021	X				X				X				
27/04/2021	X		X		X				X				
04/05/2021	X			X	X				X		X		
11/05/2021	X		X		X				X				
18/05/2021	X				X				X				
25/05/2021	X		X		X				X				
01/06/2021	X			X	X				X		X		
08/06/2021	X		X		X				X				
15/06/2021	X				X				X				

Contrat en cours
 Contrat suivant

(1) Livraison des volailles pour les fêtes fin d'année
 (2) Livraison pommes et fromage de chèvre suspendue
 (3) Jus de pommes et huile de colza à la commande



A la Loupe

La Citrouille ⁽¹⁾



Description :

- La véritable citrouille se distingue du potiron, les deux étant de la famille des Cucurbitacées. C'est une plante annuelle dont le fruit, volumineux, de couleur jaune orangé et de forme sphérique, porte le même nom. Sa chair est filandreuse. Elle est de la même sous-espèce que les courgettes et la courge spaghetti. Il y a donc risque important d'hybridation.

Sa culture :

- C'est une annuelle qui aime la chaleur. Gélive, elle ne peut être installée au jardin qu'après les derniers risques de gel. De plus, elle demande pour croître une température supérieure à 10 °C. La citrouille met 4 à 5 mois pour accomplir son cycle jusqu'au fruit mûr.

- La citrouille est cultivée en plein soleil dans un sol meuble et très riche en matière organique. Gélive, elle ne peut être installée au jardin qu'après les derniers risques de gel. Elle est résistante à la sécheresse (elle ploie ses feuilles lorsqu'il fait trop chaud pour ne pas consommer trop d'eau) mais pousse davantage dans un sol qui ne se dessèche pas. Plus la plante se développe, plus elle sera productive.

- Elle est semée en mai par poquet de 3 graines, espacé d'1 m au potager, avec une pelletée de compost sous le semis. La citrouille aussi peut être avancée en semis forcé en avril sous châssis ou en serre, 3 graines par pot de 2 litres. Le semis bien arrosés germe en 1 semaine à 20 °C. On ne laisse qu'une plantule bien dé-

veloppée par poquet. Les jeunes citrouilles en pot sont repiquées en les démolant délicatement pour ne pas perturber les racines. Elles sont particulièrement appétissantes pour les limaces à ce moment -là.

Usage culinaire

- L'huile de graines de cucurbita pepo appelée improprement « huile de pépins de courge » peut aussi bien être faite avec des graines de citrouille qu'avec d'autres graines de courges. La production de cette huile souvent présentée comme artisanale peut être industrialisée. Elle est renommée comme aliment diététique.

- La citrouille a été utilisée comme fourrage destiné aux bovins, porcs et volailles jusque dans les années 1950 en France. Une des meilleures variétés était la citrouille de Touraine, très productive. Sa faible valeur alimentaire et son faible taux de matières sèches (10%) ont entraîné l'abandon de sa culture hormis dans quelques élevages biologiques où elle est appréciée pour sa richesse en vitamines.

- En Europe pendant les deux guerres mondiales, elle a fait partie des légumes de pénurie comme le topinambour et les raves (rutabaga ...), ce qui a pu contribuer à son oubli. On commence seulement à la redécouvrir. Les graines sont aussi proposées en amuse-bouches, grillées ou germées.

BON A SAVOIR !

- Une citrouille récoltée vers la fin de l'été ou en automne, lorsqu'elle est encore jaune, a un goût très fin et moins sucré, mais doit se consommer immédiatement. Par contre, une citrouille bien orange, cueillie tardivement, se conserve facilement jusqu'en janvier, stockée hors-gel.

⁽¹⁾ Source : Internet wikipedia.org et +